

OSE Immunotherapeutics

Rapport spécial d'alerte des commissaires aux comptes

NEXBONIS ADVISORY
7 rue Léo Délibes
75016 Paris
SAS au capital de € 209487
984 642 744

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

OSE Immunotherapeutics

Rapport spécial d'alerte des commissaires aux comptes

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société OSE Immunotherapeutics, nous vous présentons notre rapport établi en application de l'article L. 234-1 du Code de commerce relatif à la procédure d'alerte.

Dans le cadre de l'exercice de notre mission, nous avons relevé les faits exposés ci-après que nous avons considérés de nature à compromettre la continuité d'exploitation de votre société et qui nous ont conduits à mettre en œuvre la procédure d'alerte prévue par la loi.

1. Rappel des différentes phases de la procédure

Nous avons demandé des explications sur ces faits à votre président par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 30 avril 2026.

Dans sa réponse du 19 mai 2026 votre président nous a fait part de son analyse de la situation et nous a indiqué les mesures envisagées.

Suivant notre demande du 29 mai 2026 votre conseil d'administration a délibéré sur cette situation le 3 juin 2026.

Nous estimons que les délibérations de votre conseil d'administration dont le procès-verbal nous a été transmis par votre président en date du 5 juin 2026 ne sont pas de nature à assurer la continuité d'exploitation. C'est pourquoi nous avons demandé à votre président de faire délibérer l'assemblée générale par un courrier en date du 8 juin 2026.

2. Faits relevés de nature à compromettre la continuité d'exploitation

La société nous avait présenté en décembre dernier plusieurs options de financement dont une proposition d'*equity line* signée pour un financement allant jusqu'à 20 m€ permettant à la société d'allonger son horizon de trésorerie et d'atteindre ainsi un minimum de douze mois. La société nous avait par ailleurs informés qu'elle travaillait en parallèle sur la réalisation d'une autre opération de financement importante.

En date du 27 avril 2026 la société nous a partagé un projet de communiqué de presse d'annonce des résultats annuels qui mentionnait un horizon de trésorerie jusqu'au début du 4ème trimestre 2026. Nous constatons ainsi l'absence de mention du contrat d'*equity line* proposé à votre société. Dans ce contexte et en l'absence d'engagements formels reçus au titre de l'autre opération de financement précitée, l'horizon de trésorerie de la société était dorénavant affiché comme étant largement inférieur à douze mois.

Le 28 mai 2026, la société a annoncé la signature d'une offre visant à mettre en place un financement relais flexible en fonds propres (correspondant au contrat d'*equity line* mentionné ci-dessus) avec IRIS Capital Investment. Comme indiqué dans le communiqué, après la réalisation de ce financement en fonds propres, la société estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie seront suffisants pour financer ses activités jusqu'à fin décembre 2026.

Dans ce contexte l'horizon de trésorerie reste inférieur à douze mois. Afin d'étendre son horizon de trésorerie au-delà de 2026, la société continue d'évaluer plusieurs options complémentaires, qui sont cependant à ce jour des hypothèses prévisionnelles n'ayant pas donné lieu à engagement formel. Lors de sa réunion du 3 juin 2026 le conseil d'administration a pris acte de la situation.

Paris et Paris-La Défense, le 8 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes

NEXBONIS ADVISORY

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par :

BF9FBED65D0A41C...

Jean-Baptiste Bonnefoux

Signé par :

E27AD6CBAF244A8...

Franck Sebag